

En ce dixième anniversaire d'une loi qui devait changer la vie des gens présentant un handicap, retour sur ce qu'elle a fait et sur ce qu'il reste à faire, de la vie professionnelle aux vacances « adaptées ».

Quand j'étais petit, à son retour du boulot, j'allais chercher mon défunt père, professeur agrégé, à l'arrêt du bus. Il aurait pu être sourd, muet, privé de ses mains ou de ses pieds. Mais non, il était aveugle. Aujourd'hui on dit non-voyant. Il était autonome, mais vous n'imaginez pas mon angoisse, et surtout la sienne, les jours où, perdant le compte des stations, il n'atterrissait pas au bon arrêt. Et pour ce qui est de traverser seul le boulevard, hormis à proximité de quelques instituts pour aveugles où les feux sont sonorisés depuis des lustres, n'y pensez pas !



Campagne de sensibilisation de la Ligue Braille, Belgique

C'était il y a trente ans. Les choses seraient certainement plus simples aujourd'hui, à Paris, alors que, dans les transports en commun, une douce voix enregistrée annonce chaque étape. De même, si la maladie ou l'infortune avait privé mon père de ses jambes, les dernières générations d'autobus (à plate-forme

rétractable) lui auraient certainement adouci le quotidien. Mais tout le monde ne vit pas dans une grande ville, où d'ailleurs tous les arrêts de bus ne sont pas encore accessibles aux fauteuils roulants, loin de là. Quant à savoir si, à destination, il aurait pu trouver un ascenseur ou une rampe plutôt qu'un escalier rédhibitoire, rien n'est moins sûr.

Avec du retard sur nombre de ses voisins européens et autres pays au niveau de développement équivalent, il y a une dizaine d'années, la France a pris à bras le corps la question des personnes avec un handicap, à qui la société n'offrait ni les mêmes chances, ni vraiment les mêmes droits qu'aux autres citoyens, jusque dans l'exercice du vote. C'est que, pour déposer son bulletin, encore faut-il pouvoir accéder à l'urne...

### Les dix ans d'une loi attendue depuis des lustres

Assez complet et ambitieux, le texte adopté le 11 février 2005 a suscité une grande espérance pour les quelques 10 millions de Français concernés de près ou de loin. Sans entrer dans les détails de cette loi, on en retiendra les grands axes : améliorer l'accueil et l'information des personnes handicapées ; fournir à tous une compensation matérielle des conséquences de leur handicap et, si besoin, de nouveaux compléments de ressources ; garantir aux enfants présentant une quelconque forme d'invalidité la scolarisation dans l'établissement « ordinaire » le plus proche de leur domicile ; renforcer la pression sur les employeurs, publics ou privés, pour qu'ils respectent enfin le quota de 6% d'employés en situation de handicap.

Autre point, et pas des moindres, car il était assorti d'une

échéance à dix ans : l'obligation pour les transports collectifs et les établissements recevant du public (ERP) de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité. Rendez-vous étant fixé par le législateur lui-même, il était logique de dresser un bilan de ces réformes en février 2015. La presse n'y a pas manqué et a largement relayé le sentiment des associations défendant les intérêts des handicapés de France. Sentiment mitigé pour certaines, amer pour d'autres.



Campagne « coup de gueule » de l'APF sur l'accessibilité,  
[desbatonsdanslesroues.org](http://desbatonsdanslesroues.org)

### Un bilan en demi-teinte

Si l'on regarde la moitié pleine du verre, on retiendra, pour commencer, que le regard sur le handicap semble avoir un peu changé. Qu'elles soient auditives, visuelles, motrices, intellectuelles ou psychiques, la société dans son ensemble manifeste plus d'égard pour ces différences. Il était temps. De même, la mise

en place des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), une sorte de guichet unique simplifiant la vie des publics concernés, reste peut-être imparfaite, mais semble incontestablement une bonne idée. Sur le front de l'emploi, en particulier dans la fonction publique, ou de la scolarisation en « milieu ordinaire » des enfants présentant un handicap, les chiffres témoignent aussi d'une nette amélioration.

A contrario, sans minimiser ces avancées, nombre d'écoles ne sont pas encore accessibles aux fauteuils, les Auxiliaires de vie scolaire (AVS) ont un statut précaire, ne sont pas assez nombreux et manquent de formation. Sur la question de l'emploi des 2 millions d'actifs handicapés, le secteur privé ne respecte pas ses obligations, quitte à s'acquitter de pénalités. Et, surtout, le taux de chômage des personnes handicapées est de 22%, soit le double de celui de l'ensemble de la population, avec des périodes d'inactivité deux fois plus longues.

### Point noir : l'accessibilité

La question de l'accessibilité est une préoccupation commune. Et un choix de société. Je suis sûr que, sans chercher bien loin, chacun trouvera parmi ses proches, une personne qu'il a pu

## Handicap : quel constat dix ans après ?

aider, qu'il aurait voulu aider ; en somme, que la collectivité devrait aider, quoi qu'il en coûte.

Il suffit à chacun d'ouvrir les yeux quand il se rend chez le médecin, à la poste, à la mairie, dans un cinéma ou dans un commerce, pour mesurer à quel point, en matière d'accessibilité, nous restons loin du compte.

### — Alors, où en est-on ? —

Le gouvernement a accordé , le 26 février 2015, des délais supplémentaires pour l'application de la loi relative à l'accessibilité des bâtiments recevant du public et les transports. L'échéance est repoussée à 2018 (commerces de proximité), 2021 (écoles, mairies, chaînes d'hôtellerie et commerces) et 2024 pour les grandes entreprises de transport.

## Handicap : quel constat dix ans après ?

Et ce n'est guère mieux dans le secteur de l'habitat, où les pouvoirs publics ont multiplié les dérogations et reports, sur fond de crise économique et de budgets restreints à tous les étages. Au grand dam des associations.

### Des loisirs et des vacances pour tous

Loisirs culturels, activités sportives, là aussi, grâce à la réglementation des pouvoirs publics, deviennent timidement accessibles. Le jour où les Jeux paralympiques seront aussi bien couverts par les médias que les JO, on aura fait un grand pas. Mais ne jetons pas la pierre à notre télévision, qui, bon gré mal gré, a fait sa petite révolution, en adoptant de plus en plus le principe des sous-titres

## Handicap : quel constat dix ans après ?

systematiques et la diffusion des programmes de fiction en audiodescription. Toutes les salles de spectacle et les musées ne sont pas encore équipées d'ascenseurs, toute la littérature mondiale n'est pas encore disponible en format audio, mais l'évolution est réelle.



Capture d'écran du film *Les Visiteurs du soir* de Marcel Carné

Quid de l'accessibilité à la campagne, la montagne ou la plage, bref, en vacances ? L'offre se réduit comme peau de chagrin, mais, fort heureusement, elle se développe et, de plus en plus, s'affiche.

## Handicap : quel constat dix ans après ?

Désormais, il existe une marque d'Etat, Tourisme et Handicap, autrement dit un label qualité géré par l'association du même nom. C'est la garantie pour le vacancier handicapé et son entourage que le lieu d'accueil répond à un cahier des charges bien précis.

Internet aidant, les catalogues de séjours « handicompatibles » et les initiatives individuelles ont fait florès. Nous profitons de cette période estivale pour vous proposer une sélection de liens dans notre article [Handicap : trouver des vacances adaptées sur Internet](#). Parmi les plus en vue, en ce mois de juillet 2015, citons, le site [HandiBooking](#), qui recense et permet de réserver toutes sortes



## Handicap : quel constat dix ans après ?

d'hébergements  
labellisés  
« accessibles », en  
France et à l'étranger  
(Belgique, Brésil,  
Canada, Espagne...)  
ainsi que Wheeliz, une  
plate-forme  
communautaire de  
location de véhicules  
aménagés, lancée par  
Charlotte de Vilmorin,  
la dynamique auteure  
du  
blog Wheelcome sur  
lequel elle raconte  
avec humour ses  
« itinéraires d'une  
jeune Parisienne en  
fauteuil ».



Exemple d'équipement adapté  
aux personnes handicapées sur  
une plage de l'Hérault

Quant à ceux qui  
n'auraient pas d'idée  
de vacances, on leur  
recommande le  
site Handilol, une

## Handicap : quel constat dix ans après ?

sorte de Guide du  
Routard en fauteuil à  
la présentation  
gentiment kitsch et au  
message d'accueil on  
ne peut plus clair :  
« Handicapé moteur  
ou pas, l'accessibilité  
nous concerne tous! ».

### **Lire aussi...**

Handicap : trouver des  
vacances adaptées sur  
Internet (sur [apivia-  
prevention.fr](http://apivia-prevention.fr)) pour  
compléter la lecture  
de cet article.

### **POUR ALLER PLUS LOIN**

- la loi Handicap de  
2005, en bref
- Un petit tour du  
monde des Droits
- Le handicap en  
chiffres et avec  
une infographie

## Handicap : quel constat dix ans après ?

- Des bilans dix ans après la loi :
  - L'accessibilité des handicapés, un problème toujours pas résolu, Le Monde, 26/02/2014 mis à jour le 10/02/2015
  - Quel bilan dix ans après la loi Handicap du 11 février 2005 ?, gazette-sante-social.fr, 23/01/2015
  - Loi handicap: un bilan amer dix ans après le vote, 20 Minutes , 11/02/2015
  - Loi handicap : bilan mitigé, Mutualité française, 27/02/2015
  
- Le label Tourisme et Handicap :
  - Présentation du label sur le site de la Direction générale des Entreprises (DGE)
  - Le site tourisme-handicaps.org
  
- L'allocations pour adulte handicapé : AAH et compléments

## Handicap : quel constat dix ans après ?